

2 oui - 1 non

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **15 (1988)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912844>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



transports avec des pays de la CE, mais également des accords sur la main-d'œuvre étrangère (exemple: l'Italie).

Mais il est également prévu d'uniformiser les impôts indirects sur les biens de consommation. La Commission de la CE propose de prélever sur l'alcool, le tabac, le vin et la bière des taxes uniformes, exprimées en ECU. But: en diminuant les écarts de prix, on devrait arriver à mettre fin à la contrebande sans rien brusquer.

Il est en outre prévu de transformer l'ECU, créé en 1979. Il ne sera plus seulement une unité comptable, mais tout simplement un moyen de paiement à l'intérieur de la CE; on créerait ainsi une union monétaire; le cas échéant, la concurrence suisse qui serait gênante pourrait être tenue à l'écart de ce marché grâce à des manipulations du cours des changes.

Adhésion: peu réaliste

Face à ces défis historiques, les pays de l'AELE (Association européenne de libre échange) ont exprimé en 1984, dans la déclaration de Luxembourg, leur volonté de créer avec la CE un espace économique unique. Pourtant, Franz Blankart, secrétaire d'Etat suisse, qui, en sa qualité de directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), est pratiquement l'artisan de notre politique commerciale, estime que la Suisse n'a pas tant besoin d'intensifier sa collaboration dans le cadre de l'AELE que de changer radicalement d'attitude à l'égard de l'Europe et de prendre beaucoup mieux conscience de la réalité européenne. A son avis, notre pays ne doit plus s'attendre à ce que la CE tienne compte à d'innombrables occasions du cas spécial que constitue la Suisse, si nous ne faisons pas de notre côté un geste envers la CE dans les quelques rares cas où celle-ci a besoin de pouvoir compter sur la Suisse. Toujours selon M. Blankart, le risque que court la Suisse d'être marginalisée est très sérieux. Mais il serait peu réaliste d'envisager une adhésion: «Ce serait manquer totalement de réalisme que de croire que le peuple et les cantons vont voter, encore ce siècle, par un beau dimanche de mai, pour l'adhésion de la Suisse à la CE» (discours du 28. 10. 87). C'est pourquoi la Suisse ne devrait pas affaiblir sa position dans les négociations de Bruxelles en laissant entrevoir la perspective illusoire de son adhésion, mais choisir d'autres voies, plus pragmatiques. Avant de fixer à l'avenir ses propres normes, dit encore M. Blankart, la Suisse devrait s'informer auprès de la CE de quelle manière celle-ci envisage de résoudre le problème. Ces «consultations préalables» constitueraient une



... mais n'entrera sans doute jamais dans le bâtiment de la CE à Bruxelles (photos: Keystone).

«politique active d'intégration», qui éviterait par la suite des discriminations.

«Cependant, si nous considérons que l'accord de libre échange de 1973 est l'aboutis-

sement d'une politique et que nous nous contentons d'observer la consolidation de la Communauté avec intérêt, mais sans rien entreprendre et d'un regard hautain, nous ne pourrions alors plus guère résister à la pression économique et politique et nous serions bien obligés de rattraper ce que nous n'avons pas voulu faire de notre propre chef. Nous perdriions ainsi davantage de notre indépendance qu'en adhérant à la CE, alors que nous cherchions précisément à préserver notre indépendance en n'y adhérant pas.» Il ressort très nettement de ces propos que Blankart, philosophe et élève de Karl Jaspers, a en vue une politique commerciale pragmatique qui, compte tenu des étroites limites fixées par notre politique intérieure, nous permettrait de collaborer de façon optimale avec la CE afin d'éviter que, dans ce grand marché européen nouvellement créé, la Confédération ne puisse exploiter qu'un petit kiosque dans un coin retiré, où en plus elle n'aurait le droit de vendre que les produits agréés par la direction du supermarché.

Bruno Hofer

2 oui – 1 non

Lors du week-end du 6 décembre 1987, trois projets fédéraux importants étaient soumis au vote du peuple suisse.

Depuis que le droit d'initiative a été introduit en 1891, l'initiative de Rothenthurm n'est que la neuvième initiative populaire qui a trouvé grâce devant le souverain. Son acceptation – par 58 pour cent des voix – a surpris l'opinion publique. Cette initiative exige que l'on interdise toute construction dans les sites marécageux; elle est directement dirigée contre le projet du Département militaire fédéral prévoyant d'aménager une place d'armes dans les hauts-marais de Rothenthurm (canton de Schwyz). Cette place d'armes ne pourra donc pas être construite comme prévu. Tous les commentateurs sont d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas d'un refus à l'armée, mais de l'expression de la volonté de la majorité des citoyens, qui désire que l'on tienne davantage compte de la protection de la nature et du paysage, même pour les constructions militaires.

Le projet «Rail 2000», quant à lui, a pour but de promouvoir les transports publics. Son ambition: améliorer progressivement les prestations des chemins de fer et des autobus d'ici l'an 2000: multiplier les liaisons, éviter le plus possible les changements de train, améliorer les correspondances, raccourcir la durée du voyage et rendre les services des transports publics plus attrayants,

tels sont les objectifs de «Rail 2000». Ce projet, qui a été accepté par 57 pour cent des citoyennes et citoyens, était contesté notamment en raison de la perte de terres agricoles entraînée par la construction de nouveaux tronçons ferroviaires.

En revanche, le projet de révision de la loi sur l'assurance-maladie a été fort mal accueilli par les citoyens: il a été rejeté par 71,3 pour cent des votants. La révision devait permettre de lutter efficacement contre l'explosion des coûts de la santé et d'introduire une assurance-maternité financée – de façon analogue à l'AVS – par une cotisation exprimée en pour cent du salaire. Des milieux proches des arts et métiers avaient lancé – avec succès – le référendum contre ce projet.

JM

PLACEMENTS RENTES HYPOTHÈQUES

votre service en Suisse

Jean-Michel Honegger

Route de Lavaux 35

CH-1009 Lausanne

Téléphone 021/28 95 72

Rentenanstalt